

Dispositif

- 1) *Le pourvoi est rejeté.*
- 2) *British Telecommunications plc et BT Pension Scheme Trustees Ltd sont condamnées aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 61 du 01.03.2014.

Arrêt de la Cour (huitième chambre) du 9 octobre 2014 — Royaume d'Espagne/Commission européenne

(Affaire C-641/13 P) ⁽¹⁾

(Pourvoi — Fonds de cohésion — Réduction de concours financier — Marchés publics de travaux — Directive 93/37/CEE — Critères d'attribution — Expérience de travaux précédents — Critères de sélection qualitative)

(2014/C 439/20)

Langue de procédure: l'espagnol

Parties

Partie requérante: Royaume d'Espagne (représentant: A. Rubio González, agent)

Autre partie à la procédure: Commission européenne (représentants: S. Pardo Quintillán et A. Steiblytė, agents)

Dispositif

- 1) *Le pourvoi est rejeté.*
- 2) *Le Royaume d'Espagne est condamné aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 31 du 01.02.2014.

Arrêt de la Cour (troisième chambre) du 9 octobre 2014 (demande de décision préjudicielle de la Supreme Court — Irlande) — C/M

(Affaire C-376/14 PPU) ⁽¹⁾

(Renvoi préjudiciel — Procédure préjudicielle d'urgence — Coopération judiciaire en matière civile — Compétence, reconnaissance et exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale — Règlement (CE) n° 2201/2003 — Non-retour illicite — Résidence habituelle de l'enfant)

(2014/C 439/21)

Langue de procédure: l'anglais

Juridiction de renvoi

Supreme Court

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: C

Partie défenderesse: M